

CAISSE DES ECOLES VILLE DE SARCELLES SR/RP

<sub>M</sub>°2025-013

### Délibération

#### Séance du 13 octobre 2025

# <u>Objet</u>: Versement d'une subvention aux coopératives pour les séjours des classes de découverte 2025/2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 octobre à 18 h 10, les membres du comité légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, président de la Caisse des écoles

## Etaient présents:

M. Patrick HADDAD (Président de la Caisse des écoles), Mme Shaïstah RAJA (adjointe au Maire, Vice-présidente de la Caisse des écoles), M. Manuel ALVAREZ, Mme Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Mme Chantal AHOUNOU (adjoints au Maire), Mme Patricia HUCHER (conseillère municipale), Mme Isabelle BENTZ, Mme Aziza BERKOUKI, Mme Bochra HACHANI, Mme Denise LEMBA, M. Christian TERRAL, Mme Hayette ZERROUKI (membres élus), Mme Isabelle GALLOIS (Inspectrice de l'Education Nationale-Sarcelles Nord), Mme Anne-Laure PORTE (Inspectrice de l'Education Nationale-Sarcelles Sud), M. Luc BENTZ (représentant du préfet).

## Etaient excusés :

M. Christian SERANOT, M. Ali ABCHICHE (conseillers municipaux), Mme Corinne COMBES, Mme Nathalie GOUGET, M.Frédéric NICOLAS (membres élus).

## Représentés par pouvoir :

Mme Corinne COMBES pouvoir est donné à Mme Hayette ZERROUKI Mme Nathalie GOUGET pouvoir est donné à Mme Aziza BERKOUKI,

Le quorum est constaté



Le Comité,

Vu le code de l'Education,

Considérant que lors du départ en classe de découverte, les enseignants doivent pouvoir disposer d'une somme pour les menues dépenses nécessaires au bon fonctionnement du séjour en classe de découverte.

Sur le rapport présenté par Monsieur Le Président de la Caisse des écoles

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité,

<u>Article 1</u>: d'attribuer une subvention pour l'année 2025/2026 de 18 euros par classe et par jour pour les séjours des classes de découverte organisés par la Caisse des écoles,

Article 2: de verser ladite subvention à la coopérative de chaque école concernée

<u>Article 3</u>: D'imputer la dépense sur la nature 6573 au budget de la Caisse des écoles, exercice 2026

Fait à Sarcelles, le 23/10/75

Pour le Maire et Président de la Caisse des écoles,

La Vice Présidente, Shaïstah RASA

Val d'015